



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

RATP

Question écrite n° 79997

## Texte de la question

M. François de Mazières interroge Mme la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité sur le calendrier de réalisation du Grand Paris express. En effet, la ligne 18 doit relier Orly au plateau de Saclay en 2024. La liaison Versailles-Saclay est en revanche différée à 2030. Or il apparaît que le planning actuel des travaux engendrerait des coûts supplémentaires importants du fait du décalage entre la réalisation des deux tronçons. De fait, il lui demande de bien vouloir étudier la possibilité de prévoir la poursuite du chantier vers Versailles dès l'achèvement de la desserte de Saclay, ce qui sera facteur d'économies substantielles. En tout état de cause, la mise en service de l'ensemble de la ligne 18 est une nécessité impérieuse pour le développement du projet scientifique, économique et urbain de Paris-Saclay.

## Texte de la réponse

Le Grand Paris des transports vise à la fois le renforcement du réseau existant et la construction d'un nouveau métro automatique. À terme, 200 kilomètres de lignes seront construits, permettant de doubler le réseau actuel du métro parisien. Le Gouvernement a tenu à accélérer le calendrier de plusieurs lignes afin d'assurer la liaison dès 2024 aux aéroports. Cette accélération concerne aussi la desserte du Plateau de Saclay par le premier tronçon de la ligne 18 d'Orly au Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies renouvelables dès 2024 contre 2027 auparavant, afin d'assurer la desserte d'un pôle de développement majeur pour la région et notre pays. Il est prévu aujourd'hui que l'ensemble de la ligne 18 jusqu'à Versailles Chantiers, soit 35,5 km de ligne, soit en service d'ici à 2030. L'effort est considérable pour mener à bien la construction de la ligne, avec près de 3 km de métro à construire par an pour ce seul ouvrage pour un investissement total de plus de 3Md€. Les équipes de la Société du Grand Paris (SGP), établissement public de l'État en charge de la réalisation, œuvrent au mieux avec le soutien des services de l'État pour la réalisation de ce grand projet dont l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique s'est déroulée au mois de mars 2016. Elle a apporté un éclairage sur les attentes locales et a permis à chacun de se saisir des éléments essentiels concernant ce projet, de mieux comprendre ses contraintes et les opportunités qu'il représente. Le rapport de la commission d'enquête a été rendu public en juillet dernier. La commission d'enquête a émis un avis favorable à l'unanimité de ses membres, avec trois réserves et dix-neuf recommandations. Aucune n'évoque une réalisation du tronçon CEA-Saint-Quentin – Versailles Chantier en continu du tronçon Aéroport d'Orly – CEA-Saint-Quentin. La SGP poursuit les études d'avant-projet qui permettront de préciser le calendrier et les modalités de réalisation. Ceux-ci seront soumis d'ici la fin 2017 au Conseil de surveillance de la SGP après avis du Conseil d'administration du STIF dans le cadre de l'approbation du dossier d'avant-projet.

## Données clés

**Auteur :** [M. François de Mazières](#)

**Circonscription :** Yvelines (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 79997

**Rubrique** : Transports urbains

**Ministère interrogé** : Logement, égalité des territoires et ruralité

**Ministère attributaire** : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [19 mai 2015](#), page 3743

**Réponse publiée au JO le** : [7 mars 2017](#), page 2112